

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1331 27 décembre 1949

n° 1331 27

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1949

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1949

Date du numéro
31 décembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat d'engagement en date du 29 juillet 1947 engageant M. Mouis (Edmond) en qualité de comptable

Vul'article n° 5 du contrat d'engagement portant la réglementation des congés,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Toulon; est accordé à M. Mouis (Edmond), comptable contractuel au service des finances de la Côte français des Somalis. Art. 2. — M..Mouis (Edmond), accompagné dé son épouse, rejoindra son lieu de congé par première commission maritime, pour compter du 10 janvier 1950, et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.